



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

POLICE MUNICIPALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

Solliès-Pont, le 05 JUIN 2013

ARRETE
portant interdiction de stationner sur le parking visiteur
(voie publique) de la résidence « les Jardins de
Solliès »

N° Départ : 356/2013/33/PM/MC/AM

**Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

- Vu** la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,
Vu les articles L. 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles du Code de la route,

- Considérant** qu'en raison de l'importance de la manifestation organisée à l'occasion de l'inauguration des « Jardins de Solliès » le mardi 11 juin 2013, il convient de réserver des places de stationnement,
Considérant que pour assurer la sécurité des biens et des personnes cette interdiction est impérative

arrête

Article 1 : Le stationnement sera interdit pour tout véhicule, y compris les deux roues, sur le parking visiteur (voie publique) de la résidence les « Jardins de Solliès ».

Article 2 : Cette interdiction prendra effet le dimanche 09 juin 2013 à partir de 18h00 jusqu'au mardi 11 juin 2013 à 15 heures. Des panneaux seront mis en place par le service de la police municipale.

Article 3 : La police municipale sera chargée de faire respecter le présent arrêté et tout contrevenant sera verbalisé et pourra voir son véhicule mis en fourrière.

Article 4: Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

- Monsieur le directeur des services techniques de la commune de SOLLIES PONT
- Monsieur le chef de service de la police municipale de SOLLIES PONT
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE.

Article 5 : Pour information et respect des dispositions :

- Monsieur l'adjoint au maire délégué à la sécurité
- Monsieur le chef du centre de secours de la Vallée du Gapeau

Et sera publié.

Docteur André GARRON

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en Préfecture le
- la publication le

A handwritten signature in black ink is written over a red circular stamp. The stamp contains the text 'VILLE DE SOLLIES-PONT' around the top edge, 'R.F.' in the center, and '(Var)' at the bottom. There are also two small stars on either side of the 'R.F.' text.